

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE
DE VISIOCONFÉRENCE LE 16 NOVEMBRE 2020, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Personnel municipal – évolution dans les classes salariales
 - 5.3 Technicien ou technicienne services techniques aux services techniques – embauche
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel
 - 5.6 État comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2020 – dépôt
 - 5.7a) Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
 - 5.7b) Émission de billets – adjudication
 - 5.8 Remplacement d'une valve – 22, avenue Monetta – réclamation – règlement
 - 5.9 Campagne de sensibilisation – achats dans les commerces locaux – contribution financière
 - 5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
 - 5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement
 - 5.12 Acquisition d'un nouveau serveur informatique
 - 5.13 Entente – promoteur – secteur Les Berges des Prairies
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – chemin Numéro-31
 - 6.2 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – passerelles et leurs accès – entente – autorisation de signature
 - 6.3 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – passerelles et leurs accès – mandat
 - 6.4 Diagnostic de sécurité du territoire et plan d'action en prévention de la criminalité – création d'un comité de suivi

- 6.5 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023
- 6.6 Prolongement des services municipaux sur la rue Hubert – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3
- 6.7 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable – rang Sainte-Julie – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 3
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Étude de PIIA – projet de remplacement d'un panneau d'une enseigne sur poteau existante et ajout d'une enseigne murale sur le bâtiment – 300, boulevard Antonio-Barrette
- 7.2 Adoption – règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
- 7.3 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche – modifications
- 9.2 Demande de subvention par L'association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière pour l'acquisition d'une planche à pagaie (SUP) adaptée – demande d'appui
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel - modifications
- 10.2 Programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue - modification
- 10.3 Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
 monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
 madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
 monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

530-11-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont présents à la majorité et qu'ils consentent à :

- renuméroter le point 5.7 afin qu'il se lise dorénavant le point *5.7 a) Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance;*
- ajouter le point *5.7 b) Émission de billets – adjudication;*
- retirer le point *6.1 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – chemin Numéro-31;*
- retirer le point *7.1 Étude de PIIA – projet de remplacement d'un panneau d'une enseigne sur poteau existante et ajout d'une enseigne murale sur le bâtiment – 300, boulevard Antonio-Barrette;*

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel qu'amendé.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020

531-11-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

532-11-2020

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 29 octobre au 16 novembre 2020 inclusivement et totalisant une somme de 1 264 424,91 \$.

533-11-2020

5.2 Personnel municipal – évolution dans les classes salariales

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la directrice générale a été réalisé par madame Suzanne Dauphin, mairesse, et monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, le tout selon la démarche établie;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement du coordonnateur du service des travaux publics, a été réalisé par monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie a été réalisé par monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie a maintenant atteint le maximum accordé à l'intérieur de la progression salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres :

- à la directrice générale et ce, en date du 19 avril 2020;
- au coordonnateur du service des travaux publics et ce, en date du 11 août 2020;
- à la coordonnatrice aux loisirs et aux saines habitudes de vie et ce, en date du 8 septembre 2020.

5.3 Technicien ou technicienne services techniques aux services techniques – embauche

534-11-2020

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de technicien ou technicienne services techniques aux services techniques en remplacement temporaire pour une période d'un an;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 13 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Tristan Michaud au poste de technicien services techniques aux services techniques en remplacement temporaire pour une période d'un an, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien(ne) aux services techniques » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de monsieur Michaud soit fixé au 30 novembre 2020;

QUE l'embauche de monsieur Michaud soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

Que cette embauche soit conditionnelle à la vérification des antécédents de monsieur Michaud et que la Ville s'en déclare satisfaite;

Que cette embauche soit conditionnelle à la vérification des références des employeurs antérieurs de monsieur Michaud et que la Ville s'en déclare satisfaite.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin

535-11-2020

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin

536-11-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel

537-11-2020

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel.

Dépôt et adoption – règlement numéro 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel

538-11-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel.

5.6 État comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2020 – dépôt

Monsieur Serge Landreville dépose un état comparatif des revenus et dépenses estimé au 30 septembre 2020 et au 31 décembre 2020.

5.7a) Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance

539-11-2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 260 000 \$ qui sera réalisé le 1^{er} décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
742-2002	25 000 \$
763-2003	10 010 \$
764-2003	17 899 \$
779-2004	111 700 \$
795-2004	6 700 \$
804-2004	64 200 \$
792-2004	115 700 \$
830-2005	131 300 \$
936-2009	56 700 \$
948-2009	13 100 \$
949-2009	10 867 \$
964-2010	7 021 \$
967-2010	12 780 \$
968-2010	13 934 \$
969-2010	12 171 \$
940-2009	60 500 \$
1025-2012	198 600 \$
1025-2012	144 700 \$
1057-2013	119 800 \$
1057-2013	76 700 \$
1059-2013	66 600 \$
1066-2013	51 298 \$
1068-2013	35 712 \$
1072-2013	30 900 \$
1075-2014	28 900 \$
1076-2014	5 400 \$
1079-2014	277 200 \$
1081-2014	52 000 \$
1084-2014	87 000 \$
1084-2014	54 100 \$
1093-2014	126 000 \$
1102-2014	49 567 \$
1105-2014	34 515 \$
1107-2014	82 000 \$
1109-2015	45 900 \$
1155-2016	57 000 \$
1207-2018	500 000 \$
1232-2019	30 216 \$
1235-2019	376 000 \$
1241-2019	288 000 \$
1241-2019	336 000 \$
1249-2019	278 555 \$
1250-2019	239 600 \$
1258-2019	83 200 \$
1259-2019	288 700 \$

1260-2020	378 075 \$
1178-2017	115 400 \$
1264-2020	52 780 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 792-2004, 830-2005, 936-2009, 948-2009, 949-2009, 964-2010, 967-2010, 968-2010, 969-2010, 940-2009, 1025-2012, 1057-2013, 1059-2013, 1066-2013, 1068-2013, 1072-2013, 1075-2014, 1076-2014, 1079-2014, 1081-2014, 1084-2014, 1093-2014, 1102-2014, 1105-2014, 1107-2014, 1155-2016, 1207-2018, 1232-2019, 1235-2019, 1241-2019, 1249-2019, 1250-2019, 1258-2019, 1259-2019, 1260-2020 et 1178-2017, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 1^{er} décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de
Lanaudière
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC
J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière.
La Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 792-2004, 830-2005, 936-2009, 948-2009, 949-2009, 964-2010, 967-2010, 968-2010, 969-2010, 940-2009, 1025-2012, 1057-2013, 1059-2013, 1066-2013, 1068-2013, 1072-2013, 1075-2014, 1076-2014, 1079-2014, 1081-2014, 1084-2014, 1093-2014, 1102-2014, 1105-2014, 1107-2014, 1155-2016, 1207-2018, 1232-2019, 1235-2019, 1241-2019, 1249-2019, 1250-2019, 1258-2019, 1259-2019, 1260-2020 et 1178-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.7b) Émission de billets – adjudication

540-11-2020

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	16 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	1 ^{er} décembre 2020
Montant :	5 260 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 742-2002, 763-2003, 764-2003, 779-2004, 795-2004, 804-2004, 792-2004, 830-2005, 936-2009, 948-2009, 949-2009, 964-2010, 967-2010, 968-2010, 969-2010, 940-2009, 1025-2012, 1057-2013, 1059-2013, 1066-2013, 1068-2013, 1072-2013, 1075-2014, 1076-2014, 1079-2014, 1081-2014, 1084-2014, 1093-2014, 1102-2014, 1105-2014, 1107-2014, 1109-2015, 1155-2016, 1207-2018, 1232-2019, 1235-2019, 1241-2019, 1249-2019, 1250-2019, 1258-2019, 1259-2019, 1260-2020, 1178-2017 et 1264-2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} décembre 2020, au montant de 5 260 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

353 000 \$	0,55000 %	2021
356 000 \$	0,65000 %	2022
361 000 \$	0,75000 %	2023
366 000 \$	0,90000 %	2024
3 824 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,62000

Coût réel : 1,29330 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

353 000 \$	0,60000 %	2021
356 000 \$	0,70000 %	2022
361 000 \$	0,80000 %	2023
366 000 \$	0,90000 %	2024
3 824 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,62000

Coût réel : 1,29814 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

353 000 \$	0,50000 %	2021
356 000 \$	0,60000 %	2022
361 000 \$	0,75000 %	2023
366 000 \$	0,85000 %	2024
3 824 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,49562

Coût réel : 1,31764 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 260 000 \$ de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse, madame Suzanne Dauphin, et la trésorière, madame Nicole Perreault, soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

5.8 Remplacement d'une valve – 22, avenue Monetta – réclamation – règlement

541-11-2020

ATTENDU QUE madame Caroline Despins, propriétaire de l'immeuble situé au 22, avenue Monetta, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement d'une facture de Centre de plomberie Lafortune ltée pour des travaux n'ayant pu être effectués en date du 28 septembre 2020 en raison de l'impossibilité de fermer une entrée d'eau;

ATTENDU la recommandation du 3 novembre 2020 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 126,47 \$, taxes incluses, à madame Caroline Despins, en paiement complet et final de la facture numéro 69797 de Centre de plomberie Lafortune ltée, datée du 27 octobre 2020.

5.9 Campagne de sensibilisation – achats dans les commerces locaux – contribution financière

542-11-2020

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette (CDEJ) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'achat local à l'approche de la période des fêtes, afin de soutenir les entreprises locales dans le contexte de la pandémie actuelle;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cette campagne de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 4 000 \$ à la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette en soutien financier à la campagne de sensibilisation à l'achat local à l'approche de la période des fêtes.

543-11-2020

5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels aux montants suivants :

- 3 169,94 \$, taxes et débours inclus, pour les services rendus du 13 août au 16 septembre 2020;
- 3 658,79 \$, taxes et débours inclus, pour les services rendus du 16 septembre au 1^{er} octobre 2020.

544-11-2020

5.11 Union des municipalités du Québec – adhésion – renouvellement

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et d'acquitter la cotisation de 5 826,17 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

545-11-2020

5.12 Acquisition d'un nouveau serveur informatique

ATTENDU QUE depuis le déménagement de l'hôtel de ville à l'emplacement actuel, certains services éprouvent des problèmes d'accès au serveur situé à l'hôtel de ville, à partir de Centre des arts et des loisirs Alain-Larue de même qu'au garage municipal;

ATTENDU QUE depuis quelque temps, il y a beaucoup de problèmes liés au manque d'espace sur le serveur actuel et que régulièrement, Nanotech Informatique doit intervenir pour un redémarrage, ce qui engendre des coûts et une perte de temps pour tous les services;

ATTENDU QUE Nanotech Informatique propose comme solution la moins coûteuse, l'installation d'un nouveau serveur plus performant pour accueillir les sessions virtuelles pour le Centre des arts et des loisirs Alain-Larue ainsi que pour le garage municipal, ce serveur deviendrait également le serveur principal de la Ville pour toute la bureautique et réglerait ainsi le problème du manque d'espace;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission des finances et des ressources humaines du 5 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

546-11-2020

D'accepter la soumission de Nanotech Informatique pour l'acquisition et la mise en place d'un nouveau serveur physique ainsi que les licences Microsoft nécessaires, pour un montant estimé à 14 075 \$ plus les taxes, selon l'offre de service du 11 novembre 2020.

5.13 Entente – promoteur – secteur Les Berges des Prairies

ATTENDU QUE la compagnie Les Berges des Prairies inc., ci-après désignée « le Promoteur », est propriétaire des lots 5 491 384, 5 481 385, 5 491 386, 5 491 387, 5 828 071 et 5 828 072;

ATTENDU QUE le Promoteur a déposé un plan pour le développement d'un nouveau projet domiciliaire multifamilial sur les lots précités, ci-après désigné « le Projet »;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 19 octobre 2020 le règlement 1271-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 afin d'établir les exigences réglementaires relatives au Projet;

ATTENDU QUE le Promoteur désire construire l'ensemble des infrastructures et le réseau routier nécessaire au développement du Projet et en être le maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville adoptait le 2 mars 2020 la résolution 116-03-2020 afin d'établir ses exigences concernant les infrastructures requises pour le développement du Projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos d'ajuster certaines de ces exigences concernant les aménagements de transport actif à l'intérieur du Projet;

ATTENDU QUE la construction des infrastructures du Projet devra faire l'objet d'une entente entre ce Promoteur et la Ville, en vertu du règlement 584-1997 de la Ville portant sur la réalisation de travaux municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs aux travaux municipaux;

ATTENDU QUE le Promoteur a informé la Ville qu'il a mandaté la firme CLA experts-conseils inc., ci-après désignée « le Consultant », pour la préparation des plans et devis nécessaires à la construction des infrastructures du Projet et à l'obtention des divers certificats d'autorisation requis pour la construction de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les infrastructures propres au Projet devront être conçues selon les exigences de la Ville, en tenant compte de la capacité des réseaux d'infrastructures de la Ville, tel qu'établie selon divers plans directeurs et/ou études de faisabilité;

ATTENDU QU'il est primordial que le Promoteur et son Consultant connaissent les exigences formelles de la Ville avant le début de la préparation des plans et devis des infrastructures requises pour le développement du Projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la présente résolution abroge la résolution 116-03-2020;

QUE le conseil municipal donne son accord de principe sur la conclusion d'une entente pour la réalisation et la prise en charge de travaux municipaux nécessaires pour la réalisation du Projet;

QUE ladite entente devra faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal;

QUE les exigences concernant la planification et la construction des infrastructures pour le Projet soient les suivantes;

QU'en conformité avec le rapport complémentaire *Analyse hydraulique sectorielle-Projet de développement les Berges* préparé par la firme Groupe Tanguay & Associés inc., déposé le 5 novembre 2019, que le réseau de distribution d'eau et de protection incendie du Projet soit planifié en tenant compte des exigences suivantes;

- QUE le réseau de distribution d'eau du Projet soit raccordé au réseau de la rue de la Rive, au point de jonction de la future entrée du Projet (chemin privé no.3 actuel);
- QU'UN second point de raccordement par une conduite d'un diamètre minimum de 150mm soit prévu entre le réseau de distribution d'eau planifié pour le Projet et le réseau de la rue des Jacinthes;
- QUE le diamètre des conduites du réseau de distribution d'eau du Projet soit conforme au rapport précité, selon les directives qui seront émises par la direction des services techniques de la Ville;

QU'en conformité avec le rapport, *Analyse pour l'amélioration du réseau d'égout sanitaire du bassin Sainte-Julie* préparé par la firme GBi experts-conseils, déposé le 16 janvier 2020, que les travaux suivants soient prévus;

- QU'une conduite d'égout domestique gravitaire soit prévue au droit de l'entrée du Projet (chemin privé no.3 actuel), entre la rue de la Rive et le 1^{er} segment du réseau domestique à planifier au nord du Projet et ce, afin de permettre l'isolement éventuel d'un segment de +/- 220 mètres du réseau d'égout domestique de la rue de la Rive et la dérivation de ce dernier segment de réseau vers le réseau d'égout domestique du projet domiciliaire du Promoteur;
- QUE la capacité du poste de pompage des eaux domestiques du Projet soit établie afin de recevoir le débit de pointe horaire du segment de réseau de la rue de la Rive précité pouvant éventuellement être dérivé;
- QUE les exigences particulières concernant le dimensionnement des ouvrages précités soient conformes au rapport de la firme GBi experts-conseils, selon les directives qui seront émises par la direction des services techniques de la Ville;
- QU'un groupe électrogène soit prévu afin d'alimenter le poste de pompage des eaux usées requis pour le Projet considérant sa densité;

QU'un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre soit prévu à la limite de la rue desservant le Projet.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – chemin Numéro-31

Ce point est retiré de la présente séance.

6.2 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – passerelles et leurs accès – entente – autorisation de signature

547-11-2020

ATTENDU QUE, le 14 juillet 2006, les Villes de Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies ont convenu entre elles une *Entente concernant la construction et l'entretien de deux passerelles*, laquelle est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE depuis leur construction, les passerelles sont fermées pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies ont formulé des demandes afin que les passerelles soient déneigées et demeurent ainsi accessibles pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Borromée et la ville de Notre-Dame-des-Prairies considèrent qu'il y a lieu de donner suite aux demandes citoyennes quant au déneigement des passerelles et de leur accès;

ATTENDU QUE la répartition des coûts ne tient pas compte de la richesse foncière uniformisée (RFU) ni de la population, méthodes habituellement utilisées pour le calcul des quotes-parts;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte tout de même, de façon exceptionnelle, cette répartition des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que les coûts du déneigement des deux passerelles et de leurs accès soient répartis en part égale entre la municipalité de Saint-Charles-Borromée et la ville de Notre-Dame-des-Prairies (50%-50%), nonobstant l'article 5 de l'*Entente concernant la construction et l'entretien de deux passerelles*;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désigne madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics, pour faire partie du comité à être créé pour régir l'ensemble des éléments de l'entente à intervenir;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies assurera la coordination des travaux;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente;

Que le déneigement des deux passerelles et de leurs accès constitue un projet-pilote, lequel sera évalué à la fin de la saison hivernale 2020-2021.

6.3 Déneigement saison hivernale 2020-2021 – passerelles et leurs accès – mandat

548-11-2020

ATTENDU QUE les Villes de Saint-Charles-Borromée et de Notre-Dame-des-Prairies désirent procéder au déneigement des deux passerelles et de leurs accès;

ATTENDU la seule soumission reçue de Les Entreprises Alexandre Paquin, datée du 4 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation du 9 octobre 2020 de monsieur Benoît Marsolais, directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Les Entreprises Alexandre Paquin pour procéder au déneigement des deux passerelles et de leurs accès pour la saison hivernale 2020-2021, le tout selon l'offre de services datée du 4 octobre 2020 qui prévoit des honoraires de 18 396 \$, taxes incluses;

QUE les coûts de déneigement seront répartis à parts égales (50%-50%) entre la municipalité de Saint-Charles-Borromée et la ville de Notre-Dame-des-Prairies.

6.4 Diagnostic de sécurité du territoire et plan d'action en prévention de la criminalité – création d'un comité de suivi

549-11-2020

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution 479-10-2020, la ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté monsieur Claude Vézina pour procéder à la réalisation d'un diagnostic de sécurité du territoire et d'un plan d'action en prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de mettre sur pied une équipe de travail interne pour assurer le pilotage et la coordination du projet;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications ainsi que de la Commission de la voirie, du transport collectif et de la sécurité publique en date du 6 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De nommer, pour faire partie du comité de suivi afin d'assurer le pilotage et la coordination du projet de réalisation d'un diagnostic de sécurité du territoire et d'un plan d'action en prévention de la criminalité, les personnes suivantes pour la ville de Notre-Dame-des-Prairies :

- Jean-Guy Forget, conseiller;
- Marie-Christine Laroche, conseillère;
- Marie-Andrée Breault, directrice générale;
- Mathieu Lagacé, directeur du service de la culture, des communications et des loisirs;
- Guillaume Albert-Bouchard, coordonnateur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

De demander aux partenaires impliqués de désigner leurs représentants pour faire partie de ce comité.

6.5 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

550-11-2020

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale de 3 381 087 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

551-11-2020

6.6 Prolongement des services municipaux sur la rue Hubert – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 3

ATTENDU QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement des services municipaux sur la rue Hubert;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 35 511,99 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1245-2019.

552-11-2020

6.7 Prolongement du réseau de distribution d'eau potable – rang Sainte-Julie – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement no 3

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Sainte-Julie, entre la rue Pierrette-Desjardins et le chemin Numéro-16;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 11 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Excavations Michel Chartier inc. la somme de 120 458,82 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1265-2020.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Étude de PIIA – projet de remplacement d'un panonceau d'une enseigne sur poteau existante et ajout d'une enseigne murale sur le bâtiment – 300, boulevard Antonio-Barrette

Ce point est retiré de la présente séance.

7.2 Adoption – règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1272-2020 ainsi que sa portée.

553-11-2020

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 19 octobre 2020 et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 2 novembre 2020 concernant le règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1272-2020 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Association Forestière de Lanaudière – adhésion – renouvellement

554-11-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association Forestière de Lanaudière pour 2020-2021 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière

555-11-2020

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette dans le cadre de sa guignolée 2020;

ATTENDU QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2020.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Patinoires extérieures – entretien – autorisation d'embauche – modifications

556-11-2020

ATTENDU QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies a, par sa résolution 464-10-2020, désigné les responsables de l'entretien des patinoires extérieures et fixé leur rémunération pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ces désignations;

ATTENDU la recommandation du 6 novembre 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder aux modifications suivantes concernant les responsables de l'entretien des patinoires extérieures pour la saison 2020-2021 et leur rémunération, telles que ci-après :

<u>PATINOIRES</u>	<u>RESPONSABLE ET RÉMUNÉRATION</u>
Riverain – parc Jean-François Arnault	Félix Vincent 806,30 \$
Parc des Jonquilles	Bernard Garneau 806,30 \$
Patinoire des Cormiers	Michel Boisjoly 806,30 \$

Que les versements soient effectués comme suit :

- 1^{er} versement : 35 % (avant Noël);
- 2^e versement : 25 % (fin janvier);
- 3^e versement : 40 % (1^{ère} semaine de mars).

9.2 Demande de subvention par L'association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière pour l'acquisition d'une planche à pagaie (SUP) adaptée – demande d'appui

557-11-2020

ATTENDU QUE l'association régionale de loisirs pour les personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) souhaite déposer une demande de subvention pour l'acquisition d'une planche à pagaie (SUP) adaptée, le tout dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE l'ARLPHL propose que la ville de Notre-Dame-des-Prairies instaure ce service durant la location de kayaks et de SUP, permettant aux personnes à mobilité réduite de faire une activité de plein air sur la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE la recommandation du 6 novembre 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer la demande de subvention de l'ARLPHL;

D'inclure le SUP adapté dans les services offerts au parc des Champs-Élysées pour l'été 2021.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation 2020-2021 du Carrefour culturel – modifications

558-11-2020

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposées par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel telles que présentées, à savoir :

Report à l'automne 2021

7 novembre 2020 Reprise en visioconférence en décembre à confirmer	Déjeuner littéraire – France Lorrain
12 novembre 2020	À go on criss le feu – théâtre
11 novembre 2020	Les derniers vilains – Ciné-répertoire
27 novembre 2020	Sarah Lumière – Théâtre jeune public
19 décembre 2020	Déjeuner littéraire – Michèle Plomer

10.2 Programmation 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue – modification

559-11-2020

ATTENDU QUE la modification à la programmation culturelle 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue proposée par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la modification à la programmation culturelle 2020-2021 du Centre des arts et des loisirs Alain Larue telle que présentée, à savoir :

Report à l'hiver 2022

Du 11 novembre au 21
décembre 2020

Jean-Jacques Ringuette – exposition
Figures de la mascarade ou la vie
passionnante de Félicien

10.3 Projets déposés au programme de partenariat territorial du CALQ – appui de la Ville

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le présent sujet, madame la mairesse Suzanne Dauphin s'abstient de participer aux délibérations.

560-11-2020

ATTENDU QUE la ville de Notre-Dame-des-Prairies a choisi les projets qui seront appuyés dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU la recommandation du 6 novembre 2020 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie les projets suivants dans le cadre de l'appel de projets du programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), savoir :

- *Oaks Above* – Charles Tremblay
 - Résidence du 10 au 14 mai 2021 (résolution : 272-06-2020)
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Le Double* – Corne de brume – Musiques de création
 - Contribution en service : 5 000 \$
- *Les éclats (mémoires collectives)* – Gabrielle Harnois-Blouin
 - Contribution en service : 5 000 \$
- Claudel Callender
 - Contribution en service : 5 000 \$
 - En collaboration avec Opus130 et la Société musicale Fernand-Lindsay
- *Une nature si proche* – François Lauzier
 - Contribution en service : 4 000 \$
 - Installation d'un an au Centre d'art et devant être relocalisé dans un autre local municipal si nécessaire
- *Instruments traditionnels lanaudois* – Philippe Jetté
 - Contribution en service : 5 000 \$

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisées à signer les lettres d'entente de chacun des projets appuyés.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

561-11-2020

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 58.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse